



MUNICIPALITE DE SONVILIER

Place du Collège 1 2615 Sonvilier

FAC 29 septembre 2023

UN DANGEREUX RACCOURCI INTERDIT

Quelques minutes de marche économisées justifient-elles de mettre sa vie en danger ?
Dégrader les clôtures de protection est-ce correct ?

Un passage s'est créé depuis la Rue de la Cure pour traverser la voie CFF. Des personnes malintentionnées et/ou inconscientes ont délibérément coupé la clôture qui protège l'accès aux voies de chemin de fer.

Au-delà des coûts occasionnés pour la remise en état des lieux, l'interdiction de passage clairement indiquée n'est pas respectée, au risque de provoquer un accident. Les Autorités regrettent profondément cette situation qui s'est déjà produite à plusieurs reprises.

Chacun est prié de se conformer aux interdictions mises en place et de faire preuve de bon sens en utilisant les chemins officiels.

Sonvilier, 29 septembre 2023

Conseil communal

